



ST Formation 33

Organisme de formation — Document généré automatiquement

PROCÉDURE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ST Formation 33 s'engage à assurer l'accueil, l'orientation et l'adaptation des personnes en situation de handicap, dans la mesure de ses possibilités pédagogiques, organisationnelles et matérielles.

Cette procédure a pour objectif de définir les modalités de prise en compte des besoins spécifiques, dès l'identification d'une situation particulière, afin de favoriser l'accès à la formation dans des conditions adaptées.

« Au même titre que l'ensemble des salariés, les salariés en situation de handicap peuvent bénéficier d'actions de formation financées par les employeurs et les branches professionnelles. »

Source : Ministère du Travail

1 – Objectif

Assurer l'accueil, l'orientation et l'adaptation pour les personnes en situation de handicap, en recherchant les solutions les plus adaptées à la situation du bénéficiaire.

2 – Engagement de ST Formation 33

ST Formation 33 s'engage à étudier chaque situation portée à sa connaissance à la réception de l'analyse des besoins ou de la fiche de renseignements stagiaire, lorsqu'une situation particulière s'impose.

Lorsque cela est nécessaire, l'organisme recherche les adaptations possibles ou met en relation la personne avec des interlocuteurs compétents.

3 – Informations sur la procédure

- Réception de l'analyse des besoins ou de la fiche de renseignements stagiaire.
- Lecture et analyse des éléments transmis.
- Échange complémentaire si nécessaire afin de préciser la situation et les besoins.
- Étude d'une adaptation possible des modalités de formation.
- Si aucune adaptation n'est possible, ou sur demande, orientation vers les structures existantes.

4 – Adaptations pouvant être envisagées

Selon la nature de la formation et les besoins identifiés, les adaptations suivantes peuvent être étudiées :

- adaptation des horaires ou du rythme de la formation ;
- adaptation des supports pédagogiques ;
- prise en compte de contraintes organisationnelles ou matérielles ;
- aménagement des conditions d'accueil lorsque cela est possible ;
- coordination avec le client ou les interlocuteurs utiles pour faciliter le parcours de formation.

5 – Limites d'intervention

ST Formation 33 recherche prioritairement une solution adaptée. Toutefois, certaines situations peuvent nécessiter des moyens techniques, humains ou spécialisés ne relevant pas directement de son champ d'intervention.

Dans ce cas, et afin de ne pas laisser la personne sans réponse, une orientation vers des structures compétentes peut être proposée.

6 – Structures existantes

- AGEFIPH : Nouvelle-Aquitaine ;
- Département de la Gironde ;
- MDPH 33 ;

- associations locales et structures spécialisées.

7 – Traçabilité

Lorsque cela est nécessaire, les besoins identifiés, les adaptations envisagées et les orientations proposées peuvent être tracés dans les documents internes de préparation ou dans le dossier administratif, dans le respect de la confidentialité des informations communiquées.

Application de la procédure

La présente procédure s'applique à l'ensemble des prestations de **ST Formation 33**.

Elle participe à la démarche qualité de l'organisme et à la prise en compte des besoins des publics en situation de handicap.

Fait à Audenge

Le responsable de formation :

Sygfried Torres



ST FORMATION 33

SASU au capital de 500 € - SIREN 982 291 288 / SIRET 982 291 288 00016 - N°NAF 8559A - NDA : 75331592033

Qualiopi : certificat n° QUA009197

Mail : st-formation-33@stformation33.fr - Site web : www.stformation33.fr

V2 - Mars 2026